



Amende Poubelle, est ce a moi ou au propriétaire de payer ?

Par **LuckyJoy**, le **19/12/2016** à **16:40**

Bonjour, je me tourne vers vous aujourd'hui ayant reçu une amende de 100€ pour abandon de déchets ménager sur la voie publique.

Tout a commencer vers Septembre, mon conjoint a reçu une convocation a la gendarmerie. Nous y allons c'est un sac avec des ordures ménagères (un papier avec le nom de conjoint a était retrouver à l'interieur) qui a était retrouvé en juillet sur la voie publique par la police municipale.

Le gendarme prend notre déposition, ou nous disons qu'on avaient rien avoir avec ceci que nos poubelles sont déposer tout les soirs dans les poubelles de l'immeuble où nous habitons. Ses dernières sont disposer dans le hall d'entrée ou généralement la porte reste ouverte, donc toute personne peut prendre mes poubelles et les déposer quelque part. Je suis en location chez un notaire, est ce que c'est a ce dernier de payer vu les conditions ? ou c'est a moi de prendre tout a ma charge ?

J'attends vos réponses avec impatience.
Mme W.

Par **Visiteur**, le **19/12/2016** à **17:28**

Bar,
Sans preuve accablante, pourquoi incriminer votre propriétaire.
Dans le cas présent, il vous faudra honorer cette amende.

Par **chaber**, le **19/12/2016** à **18:03**

bonjour

le sac poubelle est sensé vous appartenir puisqu'il a été retrouvé vos coordonnées à l'intérieur.

Estimez vous heureux. La ville d'Etampes applique dans un tel cas une amende de 150€

Par **Lag0**, le **20/12/2016** à **08:06**

Bonjour,

Malheureusement, vous êtes bien le responsable pénalement.

J'ai eu la même mésaventure que vous, un sac poubelle retrouvé sur la voie publique avec un carton à mon nom dedans.

J'ai du enquêter moi-même pour découvrir que c'était la femme de ménage qui avait besoin d'un carton et qui l'avait pris dans ma poubelle puis ensuite, son mari avait abandonné un sac poubelle devant chez eux avec ledit carton dedans.

J'ai alors pu "dénoncer" la femme de ménage (avec son accord) et le PV a été transféré à son nom.

Mais si je n'avais pas trouvé d'où venait le problème, j'aurais du payer l'amende.

Moralité, maintenant je ne jette plus rien qui pourrait m'identifier, tout papier contenant mon nom ou mon adresse passe au broyeur avant d'être jeté...